Liste de matériel éligible - Appel à projets "Diversification"
Version janvier 2020

Poste de dépense	Filières concernées	Liste d'investissements
VOLET 1 : TRANSFORMATION ET/OU COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES DE LA FERME		
Plafond : 1 seul dossier jusqu'en 2020*, plafonné à 50 000€ d'aides, dans la limite du respect du plafond pluriannuel (200 000€ tous dispositifs confondus) ; plancher de dépenses 1000€/devis et 5000€/dossier		
Transformation des productions agricoles de la ferme	Toutes filières	**constructions, équipements et aménagements de bâtiments** (à l'exclusion de bâtiments de simple stockage ou rangement) en vue de mettre en place une activité de transformation des produits issus de l'exploitation
Développement des circuits courts et commercialisation	Toutes filières	**construction et équipement d'espaces de vente** pour la production de l'exploitation et celle d'entreprises voisines
		préparation et conditionnement des produits de l'exploitation en vue de la vente, hors chaînes de conditionnement des légumes de plein champ
VOLET 2.1 : ENERGIE		
Plafond : 1 seul dossier jusqu'en 2020*, plafonné à 50 000€ d'aides (62 500€ en cas de bonification), dans la limite du respect du plafond pluriannuel (200 000€ tous dispositifs confondus) ; plancher de dépenses 1000€/devis et 5000€/dossier		
Bénéficiaires éligibles	Exploitations agricoles pour lesquelles l'atelier concernant le projet est NOUVEAU (atelier non déjà présent sur l'exploitation), et nouveaux installés (installés depuis moins de 5 ans)	
Production d'énergies renouvelables	Toutes filières	**Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles** (hors projets d'installation au sol)
VOLET 2.2 : AGRO-MATERIAUX		
Plafond : 1 seul dossier jusqu'en 2020*, plafonné à 50 000€ d'aides (62 500€ en cas de bonification), dans la limite du respect du plafond pluriannuel (200 000€ tous dispositifs confondus) ; plancher de dépenses 1000€/devis et 5000€/dossier		
Développement des agro-matériaux	Chanvre, lin, miscanthus, paille	**Matériel spécifique à la plantation, la récolte ou le conditionnement** de produits ou résidus provenant de l'agriculture pour des usages en agro-matériaux ou en énergie
		Installations de conservation ou de transformation des produits et résidus provenant de l'agriculture, pour des usages en agro-matériaux ou en énergie

Poste de dépense	Filières concernées	Liste d'investissements
VOLET 3 : ACCUEIL DU PUBLIC		
Plafond : 1 seul dossier jusqu'en 2020*, plafonné à 50 000€ d'aides (62 500€ en cas de bonification), dans la limite du respect du plafond pluriannuel (200 000€ tous dispositifs confondus) ; plancher de dépenses 1000€/devis et 5000€/dossier		
Diversification non agricole	Toutes filières	Construction, équipements ou aménagements – hors mobilier et petit matériel – pour la **création de logements étudiants**, au sein des bâtiments d'exploitation existants, sous réserve de la signature d'une charte encadrant les modalités de location
	Toutes filières	Construction et aménagements – hors mobilier et petit matériel – pour créer une **activité d'accueil du public** (agri-tourisme, activités pédagogiques ou patrimoniales, fermes auberges)
VOLET 4 : DIVERSIFICATION AGRICOLE		
Plafond : 1 seul dossier jusqu'en 2020*, plafonné à 32 000€ d'aides (40 000€ en cas de bonification), dans la limite du respect du plafond pluriannuel (200 000€ sur la période 2015-2020 tous dispositifs confondus) ; plancher de dépenses 1000€/devis et 5000€/dossier		
Bénéficiaires éligibles	Exploitations agricoles pour lesquelles l'atelier concernant le projet est NOUVEAU (atelier non déjà présent sur l'exploitation), et nouveaux installés (installés depuis moins de 5 ans)	
Matériels de culture, récolte	1ère diversification vers les cultures spécialisées ou les légumes de plein champ	**Matériels de travail du sol et réduction des intrants :** cultirateaux, décompacteurs, butteuses, sarcleuses
		Matériels de mise en production : semoirs, planteuses, tarières, enfonce pieux pour haubanage ; équipements et chaines de rempotage dont robot de repiquage, remplisseuses de plaques, plaques, presse motte, rempoteuses, tapis convoyeurs
		Matériels de taille
		Matériels de récolte : arracheuses et récolteuses de légumes, machines à emmoter, transplanteuses, minipelles, souleveuses, remorques posées à terre, remorques autochargeuses de palox, coupe-andaineuse
Plantes pérennes	1ère diversification vers l'arboriculture ou la viticulture	**Plants** d'arbres et arbustes fruitiers (hors fraisiers), plants de vigne
FRAIS GENERAUX LIES AUX INVESTISSEMENTS		
	Toutes filières	Etudes préalables aux investissements matériels : études de faisabilité, diagnostics et expertises, honoraires d'architectes, réalisés par des organismes indépendants *Les dépenses immatérielles peuvent être prises en compte dans la limite de 10% du montant des investissements matériels éligibles avec un plafond d'aide de 4 000 €*

***si pas de dossier en 2019**